



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 23 mai 2020

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET François, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMEE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, PLAUD Mathieu, TRESSEL Angélique.

Pouvoirs :

Karen QUEAU donne pouvoir à Angélique TRESSEL

Alexandra CHEVREUX donne pouvoir à Cyrille LE SOLLIEC-LELEU

Jean-Claude MAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 10h00.

Ordre du Jour :

- 1) Installation du conseil
- 2) Election du maire
- 3) Détermination du nombre d'adjoints
- 4) Election des adjoints
- 5) Désignation des membres de la commission « appel d'offres »
- 6) Loyer du bar-restaurant les Re'7 d'Antan

Résultat des élections municipales de Mars 2020 :

Candidat	Suffrages obtenus
ALLIOT Janique	174
ANEZO Linda	46
BENOIT Pascal	202
BODEREAU Auguste	52
BODEREAU Marie-Jeanne	58
BOUGRO Corentin	208
CHEVREUX Alexandra	208
DODU Isabelle	81
ESPIRE Thierry	61
FREHEL Eric	78
GENEST Elodie	76
GODARD Béatrice	47
GUILLAS Michel	167
HAUROGNE Gilles	228
JOGUET Françoise	204
LELEU Cyrille	198

LEMASSON Mickaël	62
LEMÉE Christian	165
LEVESQUE Patrick	55
MACE Gérard	100
MAILLARD Jean-Claude	185
MUROS LE ROUZIC Mikaël	212
PELLETIER Thierry	195
PLAUD Mathieu	208
QUEAU Karen	200
SIMONIN Marlène	93
TRESSEL Angélique	199

1- Installation du conseil municipal

Christian LEMÉE, maire sortant, procède à l'appel des conseillers élus le 15 mars 2020 et entrés en fonction le 18 mai 2020. Après cet appel, il déclare le conseil municipal installé.

Conformément à la réglementation, le doyen des conseillers, Christian LEMÉE prend la présidence pour l'élection du maire.

2- Election du maire

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ; si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame Angélique TRESSEL et Monsieur Thierry PELLETIER sont désignés assesseurs.

Monsieur Christian LEMÉE se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour

Nombre de votants : 15

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Christian LEMÉE, candidat, a obtenu 15 voix.

Christian LEMÉE ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

3- Création des postes d'adjoints au maire

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire avec un minimum d'un adjoint, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 pour Théhillac.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

4- Election des adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame Angélique TRESSEL et Monsieur Thierry PELLETIER restent assesseurs pour cette élection.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Poste de 1^{er} adjoint au maire

Candidat : Gilles HAUROGNE

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Gilles HAUROGNÉ : 15 voix

Gilles HAUROGNÉ ayant la majorité absolue a été proclamé **1^{er} adjoint au maire**.

Poste de 2^{ème} adjoint au maire

Candidat : Cyrille LE SOLLIEC-LELEU

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Cyrille LE SOLLIEC-LELEU : 15 voix

Cyrille LE SOLLIEC-LELEU ayant la majorité absolue a été proclamé **2^{ème} adjoint au maire**.

Poste de 3^{ème} adjoint au maire

Candidate : Françoise JOGUET

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Françoise JOGUET : 15 voix

Françoise JOGUET ayant la majorité absolue a été proclamée **3^{ème} adjointe au maire**.

Poste de 4^{ème} adjoint au maire

Candidat : Mikaël MUROS LE ROUZIC

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Mikaël MUROS LE ROUZIC : 15 voix

Mikaël MUROS LE ROUZIC ayant la majorité absolue a été proclamé **4^{ème} adjoint au maire**.

5- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

La désignation des membres titulaires de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Cette commission est composée du maire, son président, et de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Corentin BOUGRO
- Thierry PELLETIER
- Gilles HAUROGNÉ

Sont candidats au poste de suppléant :

- Jean-Claude MAILLARD
- Mathieu PLAUD
- Cyrille LE SOLLIEC-LELEU

Après un vote à bulletin secret /

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

sont élus titulaires :

- Corentin BOUGRO
- Thierry PELLETIER
- Gilles HAUROGNE

Sont élus suppléants :

- Jean-Claude MAILLARD
- Mathieu PLAUD
- Cyrille LE SOLLIEC-LELEU

6- Loyer du bar-restaurant Les Re 7 d'Antan

La commune loue par un bail dérogatoire depuis 2017, le bar-restaurant à la société Les Re 7 d'Antan, représentée par Monsieur Didier DELATTE et Madame Véronique DUGRE.

